

Plutôt que fonctionner avec une possibilité de publier soi-même des commentaires en-dessous des articles ou des publications concernés, comme cela se fait habituellement sur nombre de sites web, je vous demanderai plutôt de me communiquer directement vos « courriers des lecteurs » **par email** (via l'email [stephane\[at\]soi-esprit.info](mailto:stephane[at]soi-esprit.info), ou via notre [page contact](#)). Ensuite, selon les possibilités et selon vos demandes, je les posterai ensuite sur les pages web concernées ou je les ferai parvenir aux auteurs des articles.

À noter, outre le courrier des lecteurs, le site offre aussi la possibilité d'y publier des articles, vidéos, podcasts, etc. [En savoir plus...](#)

Pourquoi procéder ainsi ?

- Pour éviter les très nombreux trolls, bots (robots automatiques) et risques de « hacking » qui surgissent avec les méthodes habituelles de publications de commentaires sur le web.
- Cette façon de faire pourrait aussi favoriser la *relation* entre vous et moi, ou avec les auteurs des publications sur le site.

Je ne vous promets toutefois pas d'être « hyper-réactif » comme on dit aujourd'hui, ne serait-ce que du fait de mes disponibilités limitées.

Quid de la modération, voire de la censure ?

Je ne vous promets pas non plus de poster systématiquement tous les courriers sur le site à votre demande. **Ceci signifie en clair que j'assume dès lors pleinement la possibilité de censurer le courrier des lecteurs** et ce, pour diverses raisons possibles : par exemple, propos injurieux, appels à la haine, propos plus ou moins incongrus, confus ou « délirants », etc. Ces comportements sont aujourd'hui monnaie courante sur le web.

Toutefois, en cas de « censure » de ma part, je m'engage à vous écrire personnellement :

1. Pour vous faire connaître ma décision ainsi que mes motivations ;
2. Pour vous demander si vous donnez ou non votre accord (écrit) pour que je puisse publier sur [une page spécifiquement dédiée à cet effet sur le site](#), que (2a) vous m'avez écrit et (2b) que j'ai décidé de ne pas publier votre texte, ainsi que le(s) motif(s) de ma décision.

En effet, bien que fervent défenseur de la liberté d'expression, celle-ci rencontre des limites, notamment pour les raisons exposées ci-dessus (injures, haine, etc.) voire pour des situations moins graves. Censurer doit donc forcément être possible. Toutefois, à mon sens, tout acte de censure **doit être motivé, transparent et connu du public**, *au cas où les auteurs des textes censurés donnent leur accord à cette publicité*, de telle façon à ce que le public puisse :

Courrier des lecteurs

Écrit par : Stéphane Lejoly

- Se faire une idée claire au sujet de cette censure (Il y en a-t-il ? Est-elle fréquente ? Les motivations semblent-elles justifiées ?)
- Éventuellement obtenir directement par email de ma part les textes censurés qui n'ont pas été publiés. Ces documents seront communiqués à ceux et celles qui en font spécifiquement la demande par email dans un délai de trois mois au maximum après publication d'une décision de censurer un texte.

La page comportant la liste de tous les courriers des lecteurs publiés ainsi que censurés, [se trouve ici](#).

Stéphane Lejoly

Tous les courriers des lecteurs

Pour une liste des courriers en mode "développé", [cliquez ici](#).

[link][title][//link]

Auteur : [author]

Publié le : [created format="d-m-Y"]
